

Avantage nature, logement de fonction et CDI

Par Elvisalive, le 08/08/2014 à 16:07

Madame, Monsieur,

Mon CDI contient un article relatif à mon logement:

Il y est inscrit qu'un appartement (3 pièces) est *mis à ma disposition*. Plus loin, il est mentionné qu'il s'agit d'un *avantage nature logement*. Cela ne me semble guère compatible. A mes yeux, la *mise à disposition* entraîne une notion de choix, ce que n'entraîne pas *l'avantage nature logement*.

Qu'en est il?

Merci de votre réponse

Elvisalive

Par Lag0, le 08/08/2014 à 16:11

Bonjour,

Si votre employeur met à votre disposition un logement, que vous ne payez pas de loyer ou un loyer réduit, il est normal qu'il y ait déclaration d'avantage en nature!

Le logement est alors valorisé comme étant une partie du salaire et vous payez sur cette partie charges sociales et impôt sur le revenu.